



Note Complémentaire au Comité syndical



JEUDI 9 JUIN 2022



SIEL
12-14 rue Blaise Pascal
37000 TOURS

Le Président explique au Comité syndical avoir reçu par courrier en date du 17 mai 2022 la démission de Monsieur Philippe BEHAEGEL, vice-Président, de ses fonctions pour raisons personnelles.

Le Président explique à ce titre qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Philippe BEHAEGEL dans ses fonctions de vice-Président et dans ses représentations aux différentes commissions de travail du SIEIL.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-Président au SIEIL à 11 et de ne pas organiser de nouvelles élections.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour du Comité syndical.

Le Président propose, après accord des vice-présidents concernés, de répartir les missions assurées par Monsieur BEHAEGEL de la manière suivante :

- Pour les missions de représentation auprès de la SPL MODULO et la compétence IRVE du SIEIL : Monsieur Sébastien CLEMENT,
- Pour les missions relatives à la Transition énergétique dont le groupement d'achat d'énergie : Monsieur Laurent RAYMOND.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter également les représentations suivantes par vote à mainlevée et demande s'il y a des oppositions.

a) Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La CAO est compétente pour attribuer les marchés pour lesquels une consultation a été lancée par le SIEIL, en procédure formalisée selon les seuils mentionnés en annexe du code de la commande publique (article L1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales).

Le Président propose pour remplacer Monsieur BEHAEGEL en tant que suppléant à la CAO, de désigner Monsieur Olivier DURAND, membre du Bureau.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette candidature et ce vote.

b) Election d'un membre de la Commission de délégation de service public (CDSP)

La CDSP (article L1411-5 du CGCT) procède à l'ouverture et l'analyse des plis contenant les offres de délégations de service public lancées par le SIEIL et à l'attribution de ces délégations. Elle peut être saisie pour avis sur les projets de délégation de service public.

Le Président propose pour remplacer Monsieur BEHAEGEL en tant que suppléant à la CDSP, de désigner Monsieur Olivier DURAND, membre du Bureau.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette candidature et ce vote.

c) Désignation d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

La CCSPL est prévue à l'article L 1413-1 du CGCT. Elle est compétente pour examiner annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat, et donner un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Le Président propose pour remplacer Monsieur BEHAEGEL en tant que membre de la CCSPL pour représenter le SIEIL, de désigner Monsieur Laurent RAYMOND, Monsieur CLEMENT étant déjà membre de la CCSPL. Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette proposition de désignation.

d) Désignation d'un représentant à la Commission consultative paritaire (CCP)

Le Président rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, tend à permettre aux différents EPCI à fiscalité propre et aux syndicats d'énergies détenant la compétence d'AODE, d'assurer une coordination de leur action dans le domaine de l'énergie. Cette commission a pour objectif de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité et de mise en place de la croissance verte.

Conformément à l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que cette commission, créée en 2015, est composée d'un nombre égal de délégués du SIEIL et de représentants des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur le territoire départemental.

Le Président propose pour remplacer Monsieur BEHAEGEL en tant que membre de la CCP pour représenter le SIEIL, de désigner Monsieur CLEMENT, Monsieur RAYMOND étant déjà membre de la CCP.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette proposition de désignation.

e) Désignation d'un représentant du SIEIL auprès de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneR CVL)

Le Président rappelle que le SIEIL a créé en 2012, sa société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) dénommée « EneR CENTRE-VAL DE LOIRE » pour l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée, et d'autre part la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L.2224-33 du CGCT.

Le Président propose de désigner Monsieur Sébastien CLEMENT en qualité d'administrateur représentant du SIEIL auprès d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Monsieur RAYMOND étant déjà désigné comme administrateur d'EneRCVL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette proposition de désignation.

f) Désignation d'un représentant du SIEIL auprès de la SPL MODULO

Le Président rappelle que le SIEIL a créé en 2018, sa société publique locale (SPL) dénommée « MODULO » qui est une société créée pour la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures de recharge de ses membres actionnaires.

Le Président propose de désigner Monsieur Sébastien CLEMENT en qualité d'administrateur représentant du SIEIL auprès de MODULO.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette proposition de désignation.

g) Désignation du représentant à la SEM Rénovation Énergétique des logements de la Région Centre Val de Loire

Le Président explique que la Région Centre Val de Loire a décidé la création d'une société de tiers-financement direct avec des statuts de société d'économie mixte en vue de dynamiser, sur son territoire, la rénovation énergétique des logements. Le SIEIL est partenaire de cette structure et représenter au sein de l'assemblée spéciale avec les syndicats d'énergie de l'Eure-et-Loir et de l'Indre.

Le Président propose que soit désigné comme représentant du SIEIL auprès de cette SEM, Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président en charge de la transition énergétique.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir entériner cette proposition de désignation.